



communiqué

N°:
No.: 203

Le 21 novembre 1986

SIGNATURE D'UN ACCORD D'ASSURANCE-INVESTISSEMENT
ENTRE LE CANADA ET LA RÉPUBLIQUE DES PHILIPPINES

Le ministère des Affaires extérieures a annoncé aujourd'hui qu'un accord bilatéral d'assurance-investissement à l'étranger entre le Canada et les Philippines est entré en vigueur le 19 novembre 1986. L'accord a été signé par Russell Davidson, Ambassadeur du Canada aux Philippines, et par Salvador H. Laurel, Vice-Président et Ministre des Affaires étrangères de la République des Philippines. Relié directement au programme d'assurance-investissement à l'étranger administré par la Société pour l'Expansion des exportations (SEE), cet accord vise à favoriser l'essor du commerce et des investissements dans l'intérêt des deux pays. L'accord fait preuve aussi du désir du gouvernement canadien d'appuyer le gouvernement des Philippines alors que celui-ci est aux prises avec des défis d'ordre politique, social et économique. L'accord intervient à un moment opportun, soit la visite aux Philippines d'une délégation de l'Organisation canadienne des Jeunes Présidents.

Le Canada a déjà signé 36 accords de cette nature avec des pays d'Asie, d'Afrique, des Antilles, d'Europe et du Pacifique. Des négociations se poursuivent avec d'autres pays à cet égard.

L'accord facilitera l'assurance des investissements aux termes du programme de garantie d'investissements de la SEE, programme qui protège les investisseurs canadiens contre la perte de leurs investissements à l'étranger par suite d'événements politiques dans le pays hôte.